



---

**mouvement**  
**écologique**

Ministère de l'Environnement, du Climat et  
du Développement durable

4, place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

Luxembourg, le 30 mai 2023

Concerne : Opposition formelle dans le cadre de la procédure EIE contre la prolongation de la durée de vie des réacteurs nucléaires Doel 4 et Tihange 3

Madame, Monsieur,

Par la présente, le Mouvement Écologique introduit son opposition formelle contre la prolongation de la durée de vie des réacteurs nucléaires Doel 4 et Tihange 3 en Belgique, ceci dans le cadre de la procédure EIE transfrontalière organisée par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Le Mouvement Écologique soutient dans ce contexte les résultats de l'analyse de deux experts indépendants commanditée par Greenpeace Belgique.

Cette analyse révèle que le dossier présenté dans le cadre de la procédure par les autorités belges ne correspond pas aux exigences légales, parce qu'il contient notamment des lacunes évidentes autant en matière de la présentation que de la procédure en relation avec les déchets nucléaires, les alternatives au projet et les dangers liés aux événements naturels.

Le rapport souligne les faiblesses des réacteurs Doel 4 et Tihange 3 en cas de fonctionnement de longue durée, ainsi que l'obsolescence du concept de sécurité par rapport aux normes actuelles.

Selon les auteurs, les exigences de sécurité devraient être réduites en cas de prolongement de la durée de vie de ces réacteurs, ce qui entraînerait une augmentation évidente des risques d'incidents.

De plus, l'objectif de sécurité le plus important pour les nouvelles centrales nucléaires – celui d'exclure les accidents de fusion du cœur avec des rejets précoces et élevés - n'est pas assuré dans le cas de ces deux réacteurs.

De plus, le côté transfrontalier n'est pas repris selon les règles de l'art dans l'EIE. Cette façon de faire dans un dossier, ou tout incident majeur aurait sans aucun doute un impact direct sur le Luxembourg, est en fait inacceptable.

L'EIE ne correspond donc pas aux exigences légales, vu le manque d'information dans des points clés et vu que les risques les plus importants n'ont pas été pris en considération à juste titre.

Tout en espérant que notre opposition formelle puisse donner un apport constructif, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.



Blanche Weber  
Présidente



Christophe Murroccu  
Responsable Energie/Climat